

*vrault*, qui en a été nommée Gouvernante par des Lettres Patentes, lesquelles lui donnent le pouvoir de choisir & de nommer cinq de ses Religieuses pour en être Sous-Gouvernantes : Ces dernières coucheront dans la Chambre de Mesdames qui conserveront néanmoins leurs femmes de Chambre. Quatre de celles-ci pour chacune ; sçavoir, les deux premières & les deux en second, partiront en même-tems que les Princesses. Ces Femmes seront relevées au bout de l'an par celles qui restent à Versailles, & cet arrangement se continuera tous les ans. Elles auront toutes leurs appointemens ordinaires, à l'exception de 300. livres de logement qu'on leur retranche. Nous passerons sur les autres arrangemens pris à l'occasion du séjour futur de Mesdames à *Fontevrault*, qui a été préféré à d'autres, en partie à cause de la piété & de la régularité de Madame l'Abbesse du lieu qui est âgée de 60. & quelques années.

VIII. Le Cardinal d'Auvergne reçut le 20. Avril à Versailles la Barette des mains du Roi avec cérémonie. Mr. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs, étoit allé le prendre en son Hôtel dans les Carrosses du Roi & de la Reine, & le conduisit chez le Roi avec l'Abbé Delci qui avoit apporté la Barette. Cet Abbé fut conduit avant la Messe du Roi à l'audience de S. M. à qui il présenta un Bref du Pape. A l'issuë de la Messe, le nouveau Cardinal entra dans la Chapelle en Rocher, Soutane & Camail, précédé du Grand Maître & du Maître des Cérémonies, & accompagné du Duc de Boüillon & de plusieurs autres Princes de sa Maison & de celle de Rohan. S'étant ensuite placé près du Prie-Dieu du Roi du côté de l'Evangile, & mis à genoux, l'Abbé Delci, revêtu de son habit de cérémonie, lui remit le Bref du Pape, & alla prendre